



COMPTE-RENDU

REUNION DE QUARTIER

Mangorvenec – Briquetterie - Bilaire

SAMEDI 2 JUILLET 2022, A 10 H



I – ACTUALITES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Construction d'un pôle sportif à Kerozer

Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la commune et pour accompagner l'évolution des pratiques, la Ville va créer un nouveau pôle sportif à Kerozer, sur une surface de plus de 7 hectares. Cette opération permettra aussi de libérer du foncier au centre-ville, occupé aujourd'hui par ces terrains et de créer des logements et des commerces en cœur de ville.

Le démarrage des travaux a été légèrement décalé avec la découverte de traces d'habitat datant de l'âge du bronze, suite à un diagnostic archéologique préventif sollicité par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac), sur le terrain qui accueillera le futur pôle sportif.

Le démarrage de la phase 1 des travaux devrait débuter en octobre 2022, après la fin des investigations archéologiques.

Révision du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire de Saint-Avé et le cadre de vie futur des habitants. Il détermine les limites et l'usage des différentes parcelles de la commune (constructibles, naturelles, agricoles...) et les règles de constructibilité qui s'appliquent à chaque parcelle (hauteur, emprise au sol, alignement, recul, etc.).

Le PLU actuel a été approuvé en décembre 2011, puis modifié en janvier 2013 et en décembre 2016. Il doit être révisé entièrement, à la fois pour relever les défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain, mais aussi pour s'adapter à un contexte réglementaire en mouvement, notamment avec le vote de la loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021, qui a introduit le principe du « Zéro Artificialisation Nette ». Il fixe, à tous les territoires, l'objectif de diviser par 2 le rythme de construction sur les terres agricoles, naturels et forestiers pour la prochaine décennie : c'est-à-dire réduire de 50% le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation des espaces mesurée entre 2011 et 2020.

La procédure de révision du PLU fera l'objet d'une concertation, et s'achèvera par son approbation après enquête publique, prévue au 2ème semestre 2024.

Projet de quartier "cœur de ville"

Imaginé comme un renforcement du centre-ville, le projet « Cœur de ville » vise à conforter l'identité du centre-ville, mêlant qualité architecturale, mixité sociale et présence de la nature. Il offrira des logements pour tous et sera aussi un lieu d'animation avec des commerces, services, équipements publics et espaces de loisirs et de détente ouverts à tous.

La commune a retenu en mai 2021, une équipe de programmistes pour l'aider à rédiger le cahier des charges du futur centre-ville. Ce cahier des charges détaillera les ambitions du projet dans toutes ses composantes : habitat (nombre de logements, typologie des logements, densité, ...), environnement et patrimoine, économie et commerces, équipements et services, mobilités et espaces publics. Ce cahier des charges sera achevé à la fin de l'année et servira de base à une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, qui travaillera à dessiner, spatialiser le projet. Comme cela a été fait depuis le début de ce projet, la concertation de la population sera de mise.

Participation citoyenne

Depuis 2015 plusieurs comités consultatifs ont été lancés pour permettre aux Avéens de participer à la construction de projets pour leur ville, sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, sur l'aménagement du cimetière ou encore sur la sécurité des déplacements aux abords des écoles et le suivi de la ville à 30.

Il existe depuis longtemps un Conseil Municipal des Enfants pour les 9-11 ans ; et un Conseil Municipal des Jeunes pour les 12-17 ans depuis septembre 2021. Cette année a été lancé le Conseil des Aînés composé d'Avéennes et Avéens âgés de plus de 65 ans. Il vise à prendre en compte les préoccupations des aînés et leurs expériences dans la vie de la commune.

La première édition du budget participatif, qui s'est achevée en mars 2022, a été une grande réussite. 50.000 € ont été alloués aux Avéens pour la concrétisation de projets concertés et faire émerger de nouveaux projets citoyens.

40 projets ont été déposés et 13 d'entre eux ont été soumis au vote ; les projets d'aire de jeu à Beausoleil et d'espace sport santé ont remporté le plus de points et seront réalisés prochainement.

A partir de la rentrée de septembre 2022, une seconde édition du budget participatif permettra à des nouveaux projets d'être proposés par les Avéens.

Hausse du taux de TEOM (Golfe du Morbihan Vannes agglomération)

Chaque année, ce sont environ 20 000 tonnes d'ordures ménagères qui doivent être enfouies. Or, les capacités d'enfouissement sur le territoire breton vont diminuer de 50% entre 2020 et 2030. Cette raréfaction va entraîner une augmentation 50 à 100 % des coûts d'enfouissement.

Actuellement chaque foyer contribue au service de gestion des déchets ménagers par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui apparaît sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour assurer le fonctionnement et le niveau d'investissement du SYSEM, syndicat qui assure le traitement des déchets ménagers, l'agglomération a voté en 2019 le dispositif d'un taux de TEOM **unique** avec une période de lissage de 5 ans pour faire converger les taux d'ici 2025. Initialement les taux actuels devaient converger vers un taux cible harmonisé établi à 8,24 %. La flambée des coûts de traitement des déchets actuels et à venir ont contraints la collectivité à réévaluer ce taux cible à 11.82 %, soit un taux moyen en France (13 % à Saint-Brieuc, 12,5 % à Saint-Malo).

A Saint-Avé, le taux de TEOM devrait évoluer de la manière suivante :

Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
8,18%	9,39%	10,60%	11,82%

TAXE GEMAPI

La Gemapi est une nouvelle taxe qui va être mise en place en 2022. Elle est destinée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elle s'appliquera désormais sur la feuille d'impôts.

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire de l'agglomération. Cette taxe doit permettre, comme son nom l'indique, de gérer les milieux aquatiques et de prévenir les inondations, en travaillant sur les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, le littoral et les moyens de les aménager, tout en améliorant la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations et contre la mer. Les agglomérations de Lorient, d'Auray-Quiberon et Guérande-La Baule vont aussi mettre en place cette taxe, qui ne peut excéder 40€ par habitant (de 8 à 10€ par foyer en moyenne).

II – ACTUALITES LOCALES

TRAVAUX REALISE EN 2021

- // Aménagement carrefour RD 126, rue de Bilaire, rue Léon Griffon. Réalisation d'un giratoire et de 2 arrêts de bus.
- // Incorporation dans le domaine public communal du tronçon de voirie entre le giratoire de Kermelin et la limite de Vannes.

TRAVAUX PROGRAMMES EN 2022

- // Réfection des trottoirs de la rue de la Briqueterie.

TRANQUILITE PUBLIQUE

- // Du 17 juin au 28 juin 2022, pose de deux radars, pour compter les voitures et leur vitesse, pour apprécier les effets de l'aménagement provisoire installé rue de Bilaire :
 - // Résultats :
 - En haut de la rue :
 - Sens vers St-Avé : 1600 véhicules sur 10j - V85¹ : 39.7 km/h
 - Sens vers Vannes : 2136 véhicules- V85 : 38.8 km/h
 - En bas de la rue :
 - Sens vers St-Avé : 1636 véhicules sur 10j - V 85 : 39.5 km/h
 - Sens vers Vannes : 1897 véhicules- V85 : 38.5 km/h
 - // La différence de trafic entre les 2 comptages peut s'expliquer par les entrées/sorties qui ont pu se faire entre les 2 comptages.
 - // De nouveaux comptages auront lieu en septembre.

OUTIL « SIGNALER UN INCIDENT »

La commune dispose d'un outil accessible sur son site web, qui permet à chaque Avéen d'apporter sa contribution à la propreté et à la tranquillité de la commune. Pour signaler et géolocaliser un incident, complétez le formulaire en indiquant votre position, via le lien suivant : <https://www.saint-ave.bzh/signaler-un-incident/>

¹ La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules en vitesse libre (non contrainte par la circulation des autres véhicules).

III – SYNTHÈSE DES ÉCHANGES (54 participants)

THEMES QUESTIONS REMARQUES	REPOSES APPORTEES
<p>LOGEMENT</p> <p>Comment aider à l'accueil de jeunes familles ?</p>	<p>Dans le cadre des travaux en cours dans le cadre de la révision du PLU ou du projet Cœur de Ville, différentes réflexions existent pour permettre l'accueil de nouveaux Avéens, et notamment de jeunes familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▀ Une réflexion sur un 'parcours de l'habitat', c'est-à-dire à l'évolution dans le temps des besoins en termes de logement. Ceux-ci évoluent en fonction des changements de situation, notamment du nombre de personnes qui composent le foyer, de l'âge et du degré d'indépendance et de mobilité, ainsi que des moyens financiers ▀ Une réflexion sur les différents modes d'acquisition des logements sur le territoire qui, avec la hausse du prix du foncier sur le territoire, peuvent être adaptés aux besoins et aux moyens de jeunes familles. Peuvent être cités le Prêt social location-accession (PSLA) pour l'acquisition de logements neufs, ou encore l'Office Foncier Solidaire (OFS) qui permet - pour des ménages sous plafonds de ressources - de diminuer d'un tiers le prix de la construction ou de la location car le foncier reste la propriété de l'office ▀ Il est rappelé que 72% de la population française peut prétendre à un logement social
<p>DIALOGUE INTER-GENERATIONAL</p> <p>Comment favoriser la rencontre entre les générations ?</p>	<p>Plusieurs actions sont déjà entreprises pour favoriser le dialogue intergénérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▀ Les réunions de quartiers, tout d'abord, permettent une rencontre entre les voisins et les membres d'un même quartier, quels que soient leurs âges ▀ Les travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se concluront par une phase de concertation, qui permettront à tous les Avéens de s'exprimer et de donner leur avis sur la ville qu'ils souhaitent pour demain ; ces ateliers de concertation seront aussi des lieux de rencontre et d'échange ▀ Depuis 2015, plusieurs comités consultatifs ont été lancés pour permettre aux Avéens de participer à la construction de projets pour leur ville, sur les bonnes pratiques en matière de développement durable, sur l'aménagement du cimetière ou encore sur la sécurité des déplacements aux abords des écoles et le suivi de

	<p>la ville à 30. Ces dernières semaines, le Conseil des Aînés, composé d'Avéennes et Avéens âgés de plus de 65 ans, a aussi été lancé pour prendre en compte les préoccupations des aînés et leurs expériences dans la vie de la commune. Enfin, la commune compte aussi un Conseil Municipal des Enfants pour les 9-11 ans ; et un Conseil Municipal des Jeunes pour les 12-17 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▀ La première édition du budget participatif a aussi permis la rencontre entre des Avéens de tous les âges ; au cours de la seconde édition qui sera lancée à la rentrée, ils pourront à nouveau se saisir de cette opportunité pour faire émerger des projets intergénérationnels ▀ Le projet culturel et la programmation du Dôme prévoit aussi des spectacles et animations permettant l'échange entre les plus jeunes et les moins jeunes ▀ Enfin, une enquête a été lancée en avril, pour interroger les Avéens sur l'opportunité de mettre en place un Espace de Vie Sociale (EVS) dont le but serait de créer du lien entre les jeunes et les moins jeunes, les parents, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les membres d'associations locales, etc. C'est un équipement de proximité, un espace de rencontres, d'animations et de solidarités qui permet de mettre en œuvre des activités dans un esprit convivial et intergénérationnel. L'objectif de cette enquête est de définir les missions et les contours de cet espace de vie sociale
<p>ACCES AUX SERVICES</p> <p>Comment améliorer les modes de garde pour les enfants durant les vacances scolaires et le mercredi ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Il est rappelé que Saint-Avé est bien dotée en places au sein de ses équipements dédiés à la jeunesse par rapport aux autres communes de même taille du département ▀ On observe plusieurs changements sociétaux dans les modes de garde des jeunes enfants. De nombreuses assistantes maternelles ayant exercé leurs droits à la retraite, du fait de certaines contraintes liées à leur profession ou aux horaires des parents, n'ont pas été remplacées. ▀ La conséquence est que L'Albatros connaît chaque mercredi un taux de remplissage très élevé, et les parents doivent souvent faire preuve d'adaptation en adoptant plusieurs modes de gardes au cours d'une même semaine (l'accueil de loisirs, l'assistante maternelle, le recours aux grands-parents, etc.). ▀ La commune a été sollicitée par des porteurs de projet privés pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ; pour l'heure, la commune réfléchit à l'accompagnement des porteurs d'un projet de création d'une MAM, mais peine à identifier du foncier disponible pour l'accueil d'une telle structure

	<ul style="list-style-type: none"> █ Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a récemment réalisé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans le cadre le cadre d'un groupement de commande avec les CCAS de 21 communes du territoire. Celle-ci a démontré que l'accueil des jeunes enfants était une problématique partagée par toutes les communes, et qu'une réflexion à l'échelle intercommunale était nécessaire pour identifier des solutions
<p>SECURITE ROUTIERE</p> <p>Comment améliorer la sécurité au niveau du giratoire de l'Echonova ?</p> <p>Comment permettre de réduire les problématiques de vitesse dans le quartier ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> █ Depuis l'aménagement du giratoire de l'Echonova et le déclassement de la voie départementale en voie communale jusqu'au giratoire de Kermelin, des améliorations ont été notés en termes de sécurité. Toutefois, des progrès sont encore à réaliser. La commune va entreprendre le tracé de marquages et de pictogrammes piétons et cyclistes au niveau du giratoire, à compter de l'automne 2022 █ Au moment des travaux du giratoire, une déviation avait été mise en place par la rue de Bilaire, occasionnant une hausse du trafic routier par cette voie ; un aménagement temporaire et des chicanes avaient provisoirement été installées. Depuis, les conditions de circulation ont été à nouveau modifiées avec la fin des travaux du giratoire ; il y a donc lieu d'effectuer des relevés pour évaluer si ces aménagements dans la rue de Bilaire doivent être pérennisés. Des opérations de mesure de la vitesse, réalisés à partir de septembre 2022, permettront de le déterminer █ Concernant la vitesse, la « zone 30 » est désormais étendue dans tout le centre-ville et les villages de Saint-Avé. Des panneaux indiquant les zones étant placées à chaque entrée de ville, cette réglementation s'applique dans toutes les zones urbanisées du territoire sans discontinuité. Le code de la route n'impose donc pas de pose de panneaux verticaux supplémentaires █ Il est toutefois rappelé que, s'agissant des problématiques de vitesse excessive dans certaines impasses du quartier, celles-ci sont le plus souvent causées par des riverains et entreprises. Ces agissements relèvent avant tout de comportements individuels, que des aménagements routiers seuls ne sauraient corriger
<p>DECHETS</p> <p>Comment réduire l'arrêt des camions poubelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> █ Une réflexion sur les modes de collecte et de gestion des déchets ménagers est en cours au sein de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa), afin de réduire le nombre de points de collecte et le passage de camions-poubelles, qui génèrent de la pollution à chaque redémarrage █ Les mentalités doivent évoluer, que ce soit au niveau de la production de déchets, du recours au compostage, à l'emploi des bons réflexes, à la valorisation déchets ménagers

<p>devant les maisons individuelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> / Il est rappelé que GMVa est compétent en la matière, ainsi que le Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan (SYSEM)
<p style="text-align: center;">INCIVILITES</p> <p>Comment résoudre la question des dépôts sauvages de déchets au niveau des containers à verre à l'entrée de la rue de Bilaire, ou sur l'aide de pique-nique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> / La Police Municipale a déjà eu recours à la verbalisation, lorsque ces incivilités étaient constatées et que leurs auteurs étaient identifiés, par exemple grâce à des preuves ou des adresses retrouvées dans ces déchets / Une vigilance renforcée va être demandée de la part des services municipaux / Il est rappelé que la commune dispose d'un outil accessible sur son site web, qui permet à chaque Avéen d'apporter sa contribution à la propreté et à la tranquillité de la commune. Pour signaler et géolocaliser un incident, complétez le formulaire en indiquant votre position, via le lien suivant : https://www.saint-ave.bzh/signaler-un-incident/
<p style="text-align: center;">DIVERS</p> <p>Est-il possible de limiter l'éclairage public après 22h ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> / Cette question peut être débattue dans le cadre d'un Comité consultatif sur la trame noire qui sera lancé à la rentrée / Il aura pour but d'impliquer les Avéens dans la préservation de la trame noire, dont le but est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse